

DEMANDE DE RÉSERVATION D'UNE SALLE MUNICIPALE

A transmettre au minimum 15 jours avant la date demandée

Je soussigné(e)

Association/Organisme/service Mairie

Adresse postale

Tél portable

Tél fixe

E-mail

M.
.....
.....
.....

Monsieur le Maire,

Je sollicite la réservation de la salle suivante :

la Salle Eloi Castaing (partie festive) (effectif maximum : 475 personnes)

matériel souhaité :

le Théâtre Le Méridional (effectif maximum : 214 personnes)

matériel présent dans la salle : 3 tables et 10 chaises

matériel supplémentaire souhaité :

la Halle au Gras (disponible du 1^{er} avril au 25 octobre) (effectif maximum : 193 personnes)

matériel souhaité :

le (précisez le jour) deh..... àh.....,

ou du (précisez le jour) au (précisez le jour)

pour (motif, à remplir obligatoirement)

Entrée libre et gratuite / Entrée payante

J'accepte les conditions et consignes de mise à disposition indiquées au verso.

Demande faite leSignature :

CADRE RÉSERVÉ A LA D.S.T.

Disponibilité de la salle demandée pour la date demandée : OUI NON

Devront être déposés lors de la remise des clés du :

- une attestation d'assurance de responsabilité civile OUI NON

- un chèque caution de 400 € pour la salle OUI NON et de 300 € pour le matériel OUI NON à l'ordre du Trésor Public.

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal en vigueur,

une participation financière d'un montant global de € vous sera demandée.

vous êtes exonéré(e) du montant de la location.

Pour accord, Fleurance, le

Le Maire,

Ronny GUARDIA-MAZZOLÉNI

CONDITIONS ET CONSIGNES DE MISE À DISPOSITION DES SALLES

Pour toutes les salles mises à disposition, il est demandé de respecter de façon impérative :

- l'effectif maximum autorisé indiqué,
- l'interdiction de fumer (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006),
- les normes en vigueur relatives à la lutte contre le bruit (Arrêté Préfectoral du 31/12/2014),
- de prévoir d'assurer le nettoyage et le rangement du matériel et des locaux après la manifestation,
- de prévenir les services techniques au 05.62.06.69.62 en cas de dysfonctionnements constatés, d'utilisation des extincteurs ou de non occupation de la salle et informer le public concerné.

Les salles sont mises à disposition contre une participation financière (cf. délibérations du CM des 10.10.2006 et 12.04.2010), le titre de recette correspondant établi par la Direction des Finances est adressé par le Trésor Public.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'année en cours ainsi que les chèques caution libellés à l'ordre du Trésor Public sont à déposer auprès des services techniques de la Mairie à l'occasion de la remise des clés qui se fait de 9h à 10h ou de 13h30 à 14h30, la veille ou le vendredi pour une manifestation du week-end.

Toute demande de matériel supplémentaire doit être faite au moins 15 jours avant.

En cas de problème grave en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, joindre l' élu d'astreinte au 06 70 27 43 84

Salle Eloi Castaing, conditions et consignes supplémentaires

Les chèques caution sont de 400 € (pour la salle) et de 300€ (pour le matériel).

Contactez Roland HORGUE au 06.70.27.43.94 pour prévoir les états des lieux initial et final et si manifestation le week-end, le contacter le vendredi.

Le matériel disponible dans la salle est de **350 chaises, 60 tables et 16 guéridons**. A l'issue de la manifestation,

 **il doit être nettoyé et rangé par 15 pour les chaises et les tables, fer contre fer et plateau contre plateau (pour éviter de les rayer) sur les chariots.**

Lutte contre le bruit : Le respect des normes en vigueur implique impérativement de **LAISSER LES PORTES FERMÉES**.

Veiller à bien fermer la porte de communication entre les deux salles (festif et volaille).

Ne pas accéder à la salle occupée par une autre association, sans son accord.

Les jeux de ballons sont strictement interdits côtés volaille et festif.

Consignes supplémentaires pour le Théâtre Le Méridional et la Halle au Gras

Le matériel souhaité doit être noté précisément sur l'imprimé de réservation.

Le matériel mis en place à la Halle au gras (exemple, balances) ne doit être en aucun cas bougé.